

CHU de REIMS
Olivier DERUELLE
45 rue Cognacq Jay
51100 REIMS
Email : oderuelle@chu-reims.fr

51100 - REIMS - CHU REIMS - BATIMENT DES URGENCES - TRAVAUX DE TRANSFERT DES ACTIVITES DU POLE FPE DANS L'AILE MEDECINE

Date d'émission 16/06/2026
N° d'affaire : 2606885M0000087
Référence chrono : CT/885M0/0626/0829
Version : 2

Annule et remplace version : 1
En date du : 10/06/2026
Référence chrono : CT/885M0/0626/0522

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Nicolas RENOULT
Tél. +33 6 19 58 69 44
Email : nicolas.renault@socotec.com



SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. SIGNATURES	5
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	5
3.1. Partenaires de l'opération	5
3.2. Données de l'affaire	6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	7
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D	8
5.1. Evaluation de conformité	8
6. ANALYSE DE RISQUE	9
6.1. Mission LE relative à la solidité des existants	9
6.2. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables	10
7. EVALUATION DE CONFORMITE	11
7.1. Missions relatives à la sécurité des personnes	12
7.2. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées	19



1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°2606885M0000087, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables (LP).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH (SEI).
- Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (HAND).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,
- Les référentiels techniques appropriés,



- Les retours d'expérience et les pathologies (désordre connus) propres à la typologie de l'ouvrage

L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions réglementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Nicolas RENOULT Responsable d’Affaire	
Serghei BANARI Spécialiste Électricité	

Ce rapport a été édité par : Nicolas Renoult

Ce rapport a été transmis à :

- [Olivier DERUELLE / oderuelle@chu-reims.fr](mailto:oderuelle@chu-reims.fr)

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l’opération

Maître d'ouvrage
Olivier DERUELLE CHU REIMS - Pôle logistique Rue Roger Aubry 51092 REIMS



3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE

45 rue Cognacq Jac
51100 REIMS

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Ce projet a pour but le transfert des activités du pôle FPE dans l'aile Médecine de l'Hôpital Maison Blanche et la création d'une toilette PMR à l'étage.

AUTORISATION DE TRAVAUX

- N° d'autorisation de travaux : Non communiqué à ce jour

CARACTERISTIQUES DE L'AFFAIRE

- Montant prévisionnel des travaux € HT : 350000.00
- Durée prévisionnelle des travaux : 6 mois
- Démarrage prévisionnel des travaux : 15/07/2026



4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
DSTTB (cellule Génie Electrique) - Préconisations Fourniture et installation porte automatique Version 2.pdf	03/06/2026
DOSSIER AT V1 du 15 mai 2026.pdf	03/06/2026
PV ANALYSES HMB.pdf	03/06/2026
106 HMB-Médecine R+1.pdf	03/06/2026
DCE V1 du 28 mai 2026.pdf	03/06/2026
105 HMB-Médecine RDC.pdf	03/06/2026
ANNEXE C.C.T.P LOT 1 MENUISERIES PLATRERIE.pdf	03/06/2026
ANNEXE C.C.T.P LOT 5 ELECTRICITE.pdf	03/06/2026
106 HMB-Médecine R+1 - Pole FPE - Etat Futur.pdf	03/06/2026
PTD ETAT EXISTANT V2 du 12 Mars 2026.pdf	03/06/2026
cadre de BORDEREAU lot ELECTRICITE COURANT FORT.xlsx	03/06/2026
RAAT Plomb avant travaux.pdf	03/06/2026
cadre de BORDEREAU lot PLOMBERIE SANITAIRE.xlsx	03/06/2026
RAAT Amiante avant travaux.pdf	03/06/2026
PLANNING EXECUTION IND 1 du 16 avril 2026.pdf	03/06/2026
ANNEXE C.C.T.P LOT 3 VENTILATION.pdf	03/06/2026
cadre de BORDEREAU lot VENTILATION.xlsx	03/06/2026
cadre de BORDEREAU lot PEINTURE REVETEMENTS.xlsx	03/06/2026
cadre de BORDEREAU lot MENUISERIE PLATRERIE.xlsx	03/06/2026
REGLES-FACTURATION-CHU.pdf	03/06/2026
C.C.T.P Généralités.pdf	03/06/2026
105 HMB-Médecine RdC - Pole FPE - UTEP Etat Futur.pdf	03/06/2026
DSTTB (cellule Génie Electrique) - Préconisations CFo - CFa - GTC - version 3 (Octobre 2019).pdf	03/06/2026
ANNEXE CCTP LOT 2 PEINTURES REVETEMENTS.pdf	03/06/2026
105 HMB-Médecine RdC - Pole FPE - Etat Futur.pdf	03/06/2026
ANNEXE C.C.T.P LOT 4 PLOMBERIE SANITAIRE.pdf	03/06/2026
ANNEXE programme DSN.pdf	03/06/2026
Spécification de cablage CHU V4-5-1.pdf	03/06/2026
10-06-26 - 51100 REIMS CHU REIMS BATIMENT DES URGENCES TRAVAUX DE TRANSFERT DES ACTIVITESDU POLE FPE DANS L-Rapport RICT-CT-885M0-0626-0522.pdf	10/06/2026
10-06-26 - 51100 REIMS CHU REIMS BATIMENT DES URGENCES TRAVAUX DE TRANSFERT DES ACTIVITESDU POLE FPE DANS L-Rapport RICT-CT-885M0-0626-0520.pdf	10/06/2026



5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

5.1. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION			
ERP DU 1ER GROUPE			
DISPOSITIONS COMMUNES - GN1 à GN15			
CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS			
Prescriptions de la Commission de Sécurité	S	Le rapport d'étude de la commission de sécurité sera à nous transmettre pour prise en compte des éventuelles prescriptions	25
MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE - MS1 À MS75			
DISPOSITIONS VISANT A FACILITER L'ACTION DES SAPEURS POMPIERS			
Affichage du plan de l'établissement à chaque entrée	S	Le plan d'intervention sera à mettre à jour suivant les nouveaux aménagements	91
DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES			
ERP Existant			
Article 1. Généralités	S	Le rapport d'étude de la commission d'accessibilité sera à nous transmettre pour prise en compte des éventuelles prescriptions	131
Article 10. Portes, portiques et sas			
Sécurité d'usage			
Contraste visuel par rapport à l'environnement pour les porte ou leur encadrement et leur poignée	S	Contraste encadrement porte à prévoir	163
Article 15. Etablissements recevant du public assis			
Nombre minimal d'emplacements accessibles			
2 jusqu'à 50 places	S	Prévoir un emplacement PMR (0,80x1,30m) dans cette salle d'attente	181
<i>Aile médecine au R+1: local attente</i>			

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. Mission LE relative à la solidité des existants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DEFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR EXISTANTS	F		
RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS	F		
COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS	F		
SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.2. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
PARAMÈTRES CLIMATIQUES	PM	Pour mémoire	
DONNÉES RELATIVES À LA SISMICITÉ	PM	Pour mémoire	
DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE	SO		
MENUISERIES EXTÉRIEURES	F	Pour ces locaux, il est prévu le remplacement de toutes les menuiseries extérieures par des menuiseries en aluminium. Le dossier d'EXE sera à nous transmettre pour avis	
SSR Pédiatrique			
Aile Médecine: RDC et R+1	F	Il est prévu la remise en état de toutes les menuiseries extérieures bois de cette aile.	
CLOISONS	F	Il est prévu la mise en place de cloisons en plaques de plâtre cartonnées	
REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES COLLÉS	F		
PLAFONDS SUSPENDUS	F		
MENUISERIES INTÉRIEURES	F		
CONTRÔLE INTERNE DES CONSTRUCTEURS	PM	Pour mémoire RAPPEL: Aux termes du décret du 7 déc. 1978, SOCOTEC, dans le cadre de sa mission: - s'assure que, pendant l'exécution des travaux, l'autocontrôle qui incombe à chacun des constructeurs, énumérés à l'Article 1792-1 du Code Civil, s'effectue de manière satisfaisante - procède elle-même par sondages au contrôle de l'exécution des travaux. Il convient par conséquent que les Constructeurs tiennent à disposition de SOCOTEC: - la liste des vérifications envisagées par l'entreprise pour s'assurer de la bonne exécution des ouvrages, - la formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet



7. EVALUATION DE CONFORMITE



7.1. Missions relatives à la sécurité des personnes

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ERP DU 1ER GROUPE			
DISPOSITIONS COMMUNES - GN1 à GN15			
CLASSEMENT DES ÉTABLISSEMENTS			
Classement et assujettissement selon le(s) type(s) d'exploitation(s) ou d'activité(s)	F	ERP de 3ème catégorie avec activité de type U	
Classements des groupements d'établissements non isolé	SO		
Classements des groupements d'établissements isolé	SO		
ADAPTATION DES RÈGLES ET CAS PARTICULIERS			
Adaptation des règles de sécurité - Dispositions exceptionnelles approuvées par l'autorité compétente	SO		
Établissement comportant des locaux de types différents	SO		
Utilisations exceptionnelles des locaux	SO		
Etablissement(s) dans Immeuble de Grande Hauteur	SO		
principe de conception et exploitation selon les difficultés d'évacuation des handicapés	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Etablissement "ERP" nouveau, aménagé dans un existant	SO		
Travaux effectués dans un établissement "ERP" existant	F		
CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS			
Prescriptions de la Commission de Sécurité	S	Le rapport d'étude de la commission de sécurité sera à nous transmettre pour prise en compte des éventuelles prescriptions	25
Justification des classements des matériaux et éléments de construction	PM	Pour mémoire	
TRAVAUX DANGEREUX	SO		
CONFORMITÉ AUX NORMES - ESSAIS DE LABORATOIRE	PM	Pour mémoire	
STRUCTURES PROVISOIRES ET DÉMONTABLES SOUMISES ARRÊTÉ 22 JUILLET 2022	SO		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U"			

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Établissements assujettis	F		
DISPOSITIONS GENERALES - GE1 à GE10			
PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES À L'ÉTABLISSEMENT	F		
CONTRÔLE DES ÉTABLISSEMENTS	PM	Pour mémoire	
VÉRIFICATIONS TECHNIQUES	HM	Hors mission	
CONSTRUCTION - CO1 à CO61			
CONCEPTION - DESSERTE	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
RESISTANCE MECANIQUE ET AU FEU DES STRUCTURES	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux Stable au feu 1/2 heure	
COUVERTURES	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
FACADES	F	Il est prévu le remplacement des menuiseries extérieures	
SSR Pédiatrique			
DISTRIBUTION INTERIEURE			
Principes de limitation de la propagation du feu à l'intérieur de la construction	F	Cloisonnement traditionnel	
Cloisonnement traditionnel	F	Dans le cadre de ce chantier, il est prévu le remplacement des cloisons par des cloisons industrialisées en aluminium ou par des cloisons en plaques de plâtre. La résistance au feu des nouvelles cloisons est prévue coupe feu 1/2 heure minimum	
Portes	F	Les portes existantes sont conservées et réutilisées. De plus, il est prévu la mise en place de nouvelles portes au niveau des nouvelles portes créées. La résistance au feu de ces blocs portes est prévue pare flamme 1/2H	
Répartition et caractéristiques des parois verticales et des portes en cas de cloisonnement de secteurs	SO		
Compartiments	SO		
Recoupement des vides	SO		
Conception de la distribution intérieure - zones	F		
LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS ET LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC			
Liste des locaux à risques importants	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Liste des locaux à risques moyens	F		



Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
3 locaux rangement dans zone vestiaires au RDC		Pour ces locaux il est prévu des cloisons CF 1H et porte CF 1/2H équipées de ferme-porte	
Locaux à risques courants	F		
CONDUITS ET GAINES	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
DEGAGEMENTS (DISPOSITIONS GENERALES)			
Terminologie	F		
Conception des dégagements	F	D'après le plan transmis, il est prévu un moyen d'évacuation au bout de cette aile, dans le local vestiaires pour éviter tout problème de cul de sac.	
Aile SSR Pédiatrique		Lors de notre visite du 15/06/2026, nous avons constaté que ce local possède une fenêtre. Dans le cadre de ces travaux, l'allège de cette fenêtre va être cassée pour créer le second dégagement	
Largeur de passage des dégagements	F		
Saillies et dépôts	SO		
Calcul des dégagements	F		
Calcul des dégagements des locaux en sous sol	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Dégagements accessoires et supplémentaires	SO		
Balisage des dégagements	F		
DEGAGEMENTS (SORTIES)	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
DEGAGEMENTS (ESCALIERS)	SO	Escalier existant. Dans le cadre de ces travaux, il est simplement prévu la mise en place des différents contrastes et la mise en norme des garde-corps	
ESPACES D'ATTENTE SECURISES	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
TRIBUNES FIXES PAR DESTINATION OU TELESCOPIQUES	SO		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U"			
Conception de la distribution intérieure - Zones	F		
Dégagements	F		
AMENAGEMENTS INTERIEURS, DECORATION ET MOBILIER - AM1 à AM20			



Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
PRODUITS ET MATERIAUX DE PAROIS			
Justification du respect des exigences visant les parois finies dans leurs conditions réelles d'emploi	F		
Parois des escaliers et circulations horizontales protégés	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Parois verticales des dégagements non protégés et des locaux	F	peinture	
Réaction au feu des plafonds des dégagements non protégés et des locaux	F	Dalles de faux plafond 60x60 de la marque ARMSTRONG prévu. Réaction au feu A2-s1,d0	
Revêtements de sols des dégagements non protégés et des locaux	F	Revêtement de sol souple prévu Réaction au feu: Bfl-s1	
ELEMENTS DE DECORATION	SO		
TENTURES, PORTIERES, RIDEAUX, VOILAGES, CLOISONS COULISSANTES OU REPLIABLES			
Tentures et rideaux disposés dans les locaux et dégagements <i>Locaux B21231 et B21235</i>	F	Dans ces 2 locaux, il est prévu la mise en place de stores avec réaction au feu classé M1	
GROS MOBILIER, AGENCEMENT PRINCIPAL, PLANCHERS LEGERS SURELEVES	F		
ELEMENTS A VOCATION DECORATIVE	SO		
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U"			
Gros mobilier, cloisons, matelas	F		
Plafonds suspendus	F		
Tentures, rideaux, voilages	F		
DESENFUMAGE - DF1 à DF10	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
CHAUFFAGE, VENTILATION, RÉFRIGÉRATION, CLIMATISATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET INSTALLATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, CHAUFFERIE - CH1 À CH58	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
INSTALLATIONS AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUÉFIÉS	SO		
INSTALLATIONS ELECTRIQUES - EL1 à EL 23 et ECLAIRAGE - EC1 à EC15			
INSTALLATIONS ELECTRIQUES : GENERALITES			
Objectifs	PM	Pour mémoire	
Documents à fournir	PM	Pour mémoire	
Définitions	PM	Pour mémoire	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Règles générales	F	Remplacement des appareils d'éclairages et ajout de postes de travail.	
REGLES D'INSTALLATION			
Locaux de service électrique	SO		
Matériels à haute tension ou contenant des diélectriques susceptibles d'émettre des vapeurs	SO		
Implantation des groupes électrogènes	SO		
Batteries d'accumulateurs et matériels associés (chargeurs, onduleurs)	SO		
Tableaux normaux	SO		
Canalisations des installations normal-remplacement	F		
Appareillages et appareils d'utilisation	SO		
INSTALLATIONS DE SECURITE	SO		
MAINTENANCE, EXPLOITATION, VERIFICATIONS	PM	Pour mémoire	
INSTALLATIONS TEMPORAIRES	SO		
ECLAIRAGE - GENERALITES			
Objectifs	PM	Pour mémoire	
Règles générales	PM	Pour mémoire	
Définitions des différents éclairages	PM	Pour mémoire	
Documents à fournir	HM	Hors mission	
Appareils d'éclairage	F		
ECLAIRAGE NORMAL	F		
ECLAIRAGE DE SECURITE	PM	Pour mémoire	
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U"			
Généralités	SO		
Eclairage de sécurité	F		
Canalisations des blocs opératoires	SO		
Parcours des câbles électriques alimentant les machineries d'ascenseurs	SO		
AUTRES DISPOSITIONS "ELECTRIQUES"	SO		
ASCENSEURS, ESCALIERS MÉCANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS - AS1 À AS11	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
INSTALLATIONS D'APPAREILS DE CUISSON DESTINÉS À LA RESTAURATION - GC1 À GC22	SO		
MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE - MS1 À MS75			
	SO		



Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE PRIVES ET POINTS D'EAU		Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
BRANCHEMENTS ET CANALISATIONS	SO		
ROBINETS D'INCENDIE ARMES	SO		
COLONNES SECHES	SO		
COLONNES EN CHARGE (COLONNES HUMIDES)	SO		
INSTALLATIONS D'EXTINCTION AUTOMATIQUE OU A COMMANDE MANUELLE	SO		
DEVERSOIRS PONCTUELS	SO		
ELEMENTS DE CONSTRUCTION IRRIGUES	SO		
APPAREILS MOBILES ET MOYENS DIVERS			
Appareils mobiles	F	Extincteurs à eau et appropriés aux risques	
Emplacement des appareils mobiles	F		
DISPOSITIONS VISANT A FACILITER L'ACTION DES SAPEURS POMPIERS			
Affichage du plan de l'établissement à chaque entrée	S	Le plan d'intervention sera à mettre à jour suivant les nouveaux aménagements	91
Tours d'incendie	SO		
Trémies d'attaque	SO		
SERVICE DE SECURITE D'INCENDIE	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
SYSTEME DE SECURITE D'INCENDIE (S.S.I.)	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Satisfaction aux dispositions des normes en vigueur	F	Le coordinateur SSI - M.VINCENT (ASSIUM) a été missionné pour ce chantier	
SYSTEME DE DETECTION INCENDIE (S.D.I.)	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
SYSTEME DE MISE EN SECURITE INCENDIE (S.M.S.I.)			
Automatismes liés à la fonction compartimentage <i>Aile Médecine au RDC</i>	F	Dans le cadre de ces travaux, la porte d'accès aux vestiaires va être asservie au SSI. BG vert prévu côté intérieur	
Automatismes liés à la fonction évacuation			
Déverrouillage des issues de secours sur déclenchement de l'alarme générale	F	prévu	
SYSTEME D'ALARME			
Dispositions vis-à-vis des principes généraux d'alarme	F	Les sanitaires seront équipés de flashes lumineux	
ALERTE	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE TYPE "U"			
Moyens d'extinction	F		
Système de sécurité incendie	F		
Équipement d'alarme	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.2. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ERP Existant			
Article 1. Généralités	S	Le rapport d'étude de la commission d'accessibilité sera à nous transmettre pour prise en compte des éventuelles prescriptions	131
Article 2. Cheminements extérieurs	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Article 3. Stationnement automobile	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Article 4. Accès à l'établissement ou l'installation	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Article 5. Accueil du public	SO		
Article 6. Circulations intérieures horizontales			
Caractéristiques dimensionnelles			
Cheminement accessible horizontal et sans ressaut	F		
Pente $\leq 6 \%$	SO		
Hauteur du ressaut ≤ 2 cm ou ≤ 4 cm avec une pente $\leq 33 \%$	F		
Dévers $\leq 3 \%$	SO		
Espace de manœuvre de porte devant les portes et portillons	F		
Espace d'usage devant chaque équipement ou aménagement : 1,30 m x 0,80 m	F		
Sécurité et usage			
Sol non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue	F		
Trous et fentes d'un diamètre ou largeur ≤ 2 cm	SO		
Cheminement accessible libre de tous obstacles	F		
Protection si rupture de niveau $> 0,40$ m à moins de 0,90 m du cheminement	SO		
Volée d'escalier de moins de 3 marches	SO		
Volée d'escalier de 3 marches ou plus	SO		
Article 7. Circulations intérieures verticales			
Escalier utilisable dans les conditions normales de fonctionnement			
Dispositif d'éveil à la vigilance	F	Prévu dans le cadre des travaux	



Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Contremarche de la première marche et la dernière marche	F	Prévu dans la cadre des travaux	
Nez de marches	F	Prévu dans la cadre des travaux	
Ascenseur	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Article 8. Tapis roulants, escaliers et plans inclinés mécaniques	SO		
Article 9. Revêtements des sols, murs et plafonds			
Tapis fixes posés ou encastrés	SO		
Qualité acoustique des revêtements et matériaux dans les espaces réservés à l'accueil et à l'attente du public et dans les salles de restauration	F		
Article 10. Portes, portiques et sas			
Caractéristiques dimensionnelles			
Locaux ≥ 100 personnes	F		
Locaux < 100 personnes, largeur $\geq 0,80$ m avec une largeur de passage utile $\geq 0,77$ m	F		
Espace de manœuvre de porte devant chaque porte sauf les portes ouvrant uniquement sur un escalier et les portes des sanitaires, douches, et cabines non adaptés	F		
Sas	SO		
Atteinte et usage			
Poignée des portes	F		
Porte à ouverture automatique	SO		
Effort pour ouvrir une porte ≤ 50 N	F		
Sécurité d'usage			
Contraste visuel par rapport à l'environnement pour les porte ou leur encadrement et leur poignée	S	Contraste encadrement porte à prévoir	163
Article 11. Locaux ouverts au public, aux équipements et dispositifs de commande	F		
Repérage des équipements, mobiliers et dispositifs de commandes, de service et d'information	F		
Atteinte et usage			
Espace d'usage devant chaque équipement ou dispositif de commande : 1,30 m x 0,80 m	F		
Article 12. Sanitaires			
Localisation du cabinet d'aisances adapté			



Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
A défaut, à un autre emplacement mais signalé par un repérage adapté	F		
Le cabinet d'aisances est adapté si			
Espace d'usage	F		
Espace de manœuvre demi-tour	F		
Espace de manœuvre de porte devant la porte (côté extérieur du cabinet)	F		
Un dispositif permettant de refermer la porte derrière soi	F		
Un lave mains avec plan supérieur ≤ 0,85 m	F		
Surface assise de la cuvette à une hauteur comprise entre 0,45 et 0,50 m du sol (abattant inclus), sauf pour les sanitaires destinés aux enfants	F		
Barre d'appui latérale à la cuvette	F		
Lavabo accessible	SO		
Si urinoirs en batterie alors positionnés à différentes hauteurs	SO		
Article 13. Sorties pour un usage normal du bâtiment	SO	Dispositions existantes non modifiées dans le cadre des travaux	
Article 14. Eclairage			
Eclairage artificiel permet d'assurer les valeurs d'éclairement moyen horizontal mesurées au sol le long du parcours usuel en tenant compte des zones de transition entre les tronçons du parcours			
≥ 100 lux pour les circulations intérieures horizontales	F		
≥ 150 lux pour chaque escalier et équipement mobile	F		
Article 15. Etablissements recevant du public assis			
Nombre minimal d'emplacements accessibles			
2 jusqu'à 50 places	S	Prévoir un emplacement PMR (0,80x1,30m) dans cette salle d'attente	181
<i>Aile médecine au R+1: local attente</i>			
Article 16. Etablissements comportant des locaux d'hébergement	SO		
Article 17. Cabines et espaces à usage individuel	SO		
Article 18. Caisses de paiement et dispositifs ou équipements disposés en batterie ou en série	SO		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet